



MORVAN
sommets & grands lacs

communauté de communes

Place François Mitterrand
BP8
58120 Château-Chinon
tél. 03 86 79 43 99
contact@ccmorvan.fr
www.ccmorvan.fr

Château-Chinon, le 29 février 2024,

**OBJET : TRANSFERT DE LA COMPTECE EAU ET
ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES**

REF : RB - 2024 - 072

Madame, Monsieur le Maire, Chers Collègues,

La loi dite « NOTRé » (du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) a posé le principe du transfert obligatoire des compétences eau, assainissement collectif et assainissement non collectif aux établissements publics de coopération intercommunale.

Les lois successives (Ferrand-Fesneau – 2018 ; 3DS - 2022) ont permis des reports de la date du transfert mais malheureusement n'ont pas remis en cause son caractère obligatoire.

Les conseillers communautaires de la CCMSGL ont fait usage de la « minorité de blocage » introduite par la loi Ferrand- Fesneau. Le transfert obligatoire a donc été reporté du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} janvier 2026.

En 2024, la CCMSGL et ses membres désirent anticiper l'échéance du 1^{er} janvier 2026 en dressant un état des lieux de l'exercice des compétences eau potable et assainissement collectif. Cette étude d'après nos premières estimations serait de l'ordre de plus de 100 000 € et devra être supportée par la communauté de communes.

Cette anticipation ne doit pas nous empêcher de réfléchir sur les conséquences néfastes que cela va engendrer tant pour les habitants, nos communes et notre communauté de communes.

L'Etat nous assure que les syndicats d'eau intervenant sur plusieurs EPCI pourront continuer de gérer leurs réseaux. Les ASL (associations syndicales libres) nombreuses dans le Morvan seront également épargnées mais pour combien de temps ?

Ces compétences ne peuvent être uniformes et déconnectées du terrain mais doivent au contraire relever de considérations matérielles et techniques propres à chaque territoire.



Cela vaut encore davantage pour les territoires ruraux comme les nôtres où les modalités de gestion d'un service public peuvent varier d'une commune à l'autre et nécessiter de maintenir une gestion directe par la commune ou les syndicats en place afin de permettre une capacité d'intervention plus souple et plus efficace.

Or les conditions du transfert de ces compétences au sein des communautés de communes ont suscité de nombreuses réticences parmi les communes rurales ou encore les communes de montagne. Celles-ci ont en effet fait valoir, à juste titre, les investissements coûteux et les recrutements qui seraient nécessaires à la seule mise en œuvre de ces transferts, sans réel bénéfice en termes d'efficacité pour les territoires concernés. Elles soulignent également que ces transferts s'accompagneraient dans certains cas d'une hausse importante du prix de l'eau, **ce qui serait déjà très difficilement acceptable pour nos concitoyens en temps normal s'agissant de l'accès aux services publics essentiels, mais qui l'est encore davantage dans un contexte inflationniste.**

À la suite de la réunion d'information organisée par l'Amicale des Maires de la Nièvre à Challuy avec la participation de l'AMF, une grande majorité d'élus s'interroge et ne comprend pas cette volonté de casser une organisation qui fonctionne bien et qui a fait ses preuves depuis de nombreuses années, basée sur la participation bénévole des habitants et des élus.

Pour les ruraux que nous sommes, c'est une fois de plus un coup dur qui va se traduire par une forte augmentation du coût de l'eau puisque sur un même territoire, il faudra harmoniser les tarifs.

Nous nous devons de la combattre pour nos administrés et exiger que les communes puissent décider librement si elles exercent elles-mêmes la compétence « eau potable et assainissement » ou si elles la transfèrent aux intercommunalités, notamment en zones rurales comme les nôtres.

Nous avons bien compris que le gouvernement veut faire de la gestion de l'eau un enjeu majeur mais le manque d'eau dans certains territoires ne doit pas forcément entraîner partout les mêmes remèdes.

Les seuls combats perdus d'avance sont ceux que l'on ne mène pas, c'est bien pour cela que je vous propose de nous organiser avec mes collègues Présidents d'EPCI et rapidement faire signer une pétition qui devra être remontée à l'Amicale des Maires de la Nièvre et ensuite au niveau national.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Maire, Chers Collègues, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,
René BLANCHOT

